



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

MÉMOIRE

présenté à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
par HortiCompétences
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale –
commercialisation et services

Consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration pour
la période 2012-2015

17 mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN HORTICULTURE ORNEMENTALE - COMMERCIALISATION ET SERVICES	Page 3
2.	EXPOSÉ GÉNÉRAL	Page 3
	2.1 Préoccupations en regard de la première orientation soumise à la consultation	Page 4
	2.2 La main-d'œuvre immigrante dans le secteur de l'horticulture ornementale – commercialisation et services	Page 5
	2.3 Problématique relative aux niveaux et aux genres de compétence	Page 6
	2.4 Problématique relative aux conditions d'accueil de la main-d'œuvre immigrante temporaire	Page 8
3.	SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À LA MINISTRE	Page 10
	ANNEXE	

1. PRÉSENTATION DU COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN HORTICULTURE ORNEMENTALE - COMMERCIALISATION ET SERVICES

HortiCompétences est un comité sectoriel de main-d'œuvre intervenant pour le secteur de la commercialisation et des services de l'industrie de l'horticulture ornementale. Il est reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail depuis 2005, conformément à la Politique d'intervention sectorielle.

HortiCompétences a pour mission d'accroître l'efficacité, la rentabilité et la compétitivité des entreprises du secteur, en misant sur une gestion performante des ressources humaines. Son champ d'intervention couvre neuf sous-secteurs, soit six pour les entreprises de services et trois pour les entreprises de commercialisation :

Services : Aménagement paysager, Arboriculture-élagage, Architecture de paysage, Entretien d'espaces verts, Irrigation, Surintendance de golf

Commercialisation : Fleuristerie, Fournisseurs en horticulture, Jardinier¹

Les entreprises du secteur sont réparties sur tout le territoire québécois. Elles comptent, pour la plupart, moins de dix employés. Elles ont connu une croissance d'emplois de l'ordre de 29 % entre 2002 et 2006, et on constate aujourd'hui que leur taille augmente et qu'elles se consolident.

Selon une étude réalisée en 2009 par la firme Deloitte, la contribution économique de l'horticulture ornementale au Québec est de 3,1 milliards \$. Les quelque 5000 entreprises qui y œuvrent génèrent un chiffre d'affaires direct (biens et services) de plus de 1,5 milliard de dollars. Aussi, elles procurent de l'emploi à plus de 40 000 Québécois et génèrent des revenus de taxes et d'impôts importants pour les différents paliers de gouvernement.

L'industrie de l'horticulture ornementale est dynamique et importante pour le Québec : au cours des 25 dernières années, elle a connu une croissance moyenne à la consommation de 10 % par année. Il va sans dire que cette industrie a de nombreux bienfaits sur le développement durable.²

2. EXPOSÉ GÉNÉRAL

L'exposé général du présent mémoire est présenté en 4 points :

- Préoccupations en regard de la première orientation soumise à la consultation;
- La main-d'œuvre immigrante dans le secteur de l'horticulture ornementale – commercialisation et services;

¹ Des entreprises de production de produits de serre, pépinière ou gazon œuvrent également en horticulture ornementale. Toutefois, elles relèvent du champ d'intervention d'AgriCarrières, le comité sectoriel de main-d'œuvre en production agricole.

² Voir l'annexe au présent document : Les bienfaits de l'horticulture ornementale sur le développement durable.

- Problématique relative aux niveaux et aux genres de compétence;
- Problématique relative aux conditions d'accueil de la main-d'œuvre.

2.1 Préoccupations en regard de la première orientation soumise à la consultation

Le gouvernement du Québec a soumis 7 orientations à la consultation, pour la planification de l'immigration pour la période 2012-2015.

Dans le contexte où la main-d'œuvre immigrante vient déjà pourvoir une proportion significative des emplois disponibles en horticulture ornementale, HortiCompétences est interpellé de façon particulière par la première orientation : « Porter progressivement à 50% la proportion des requérants principaux dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail. »

Plusieurs questions se doivent d'être posées :

- Quels moyens seront pris pour déterminer les champs de compétence correspondant aux besoins exprimés sur le marché du travail ?
- Les niveaux de compétence des emplois seront-ils considérés, et ce, par secteur ?
- La politique de l'immigration du gouvernement du Québec (voire les mesures de planification qui en découlent) et les programmes fédéraux sont-ils arrimés de façon à répondre avec efficacité et efficience aux besoins du marché du travail ?
- Les conditions d'accès à l'immigration permanente pourraient-elles être revues pour les travailleurs immigrants temporaires ?

2.2 La main-d'œuvre immigrante dans le secteur de l'horticulture ornementale – commercialisation et services

La main-d'œuvre immigrante est essentielle pour l'industrie de l'horticulture ornementale : elle permet d'améliorer sa compétitivité et de contrer certains obstacles à sa croissance. Le pourcentage de personnes immigrantes dans les différentes professions est d'ailleurs significatif, comme le montre le tableau qui suit : au total des emplois, leur présence représente près de 10 %.

Tableau 1

Pourcentage de l'immigration présente dans les principales catégories d'emploi ³

CNP	Titre de la profession	% personnes immigrantes
2152	Architecte paysagiste	11 %
2225	Technicien/technicienne et spécialiste de l'aménagement paysager et de l'horticulture	8 %
8255	Entrepreneur/entrepreneure et gestionnaire de l'aménagement paysager et de l'entretien des terrains	12 %
8256	Surveillant/surveillante de l'aménagement paysager et de l'horticulture	5 %
8612	Manœuvre en aménagement paysager et en entretien des terrains	10 %

La main-d'œuvre immigrante temporaire est aussi importante : elle constitue un mécanisme de stabilisation de la main-d'œuvre. Seulement en 2010, 53 entreprises oeuvrant en aménagement et entretien paysagers ont embauché 169 travailleurs, via le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) du gouvernement fédéral.⁴

³ Données du recensement 2006 – Statistique Canada – Compilation par HortiCompétences, mai 2011.

⁴ Données fournies par Service Canada.

2.3 Problématique relative aux niveaux et aux genres de compétence

En référence au document intitulé « Caractéristiques de l'immigration au Québec », on peut constater que les niveaux de compétence diffèrent considérablement selon la catégorie d'immigration, sur la période 2001-2010 (graphique 19). Par exemple, pour la seule catégorie *Immigration économique*, il y a eu 277 436 immigrants entre 2001 et 2010, ce qui correspond à 62 % de l'immigration totale. L'information portant sur leur profil professionnel confirme leur haut niveau de scolarité. Cependant, il n'y a pas d'information sur leur domaine de compétences, ni sur la portée des « non classifiés ». Il serait intéressant de documenter de façon plus précise les caractéristiques professionnelles des personnes immigrantes.

Tableau 2 – Immigration économique - 2001-2010⁵

Niveau de compétence	(%)
Gestion et professionnel (A)	43,4 %
Technicien et paraprofessionnel (B)	21,6 %
Intermédiaire (C)	10,1 %
Élémentaire et manœuvre (D)	0,2 %
Nouveau travailleur et autre non classifié	24,8 %

Dans la catégorie de l'immigration économique, 78% ont 14 années et plus de scolarité, ce qui correspond au profil des niveaux de compétence A et B de la Classification nationale des professions (CNP).⁶

La catégorie de l'immigration économique comprend les travailleurs qualifiés, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les investisseurs. Les candidats à l'immigration qui désirent être sélectionnés sur la base de travailleurs qualifiés sont évalués selon 10 facteurs. Plusieurs de ces facteurs sont en lien direct avec le marché du travail dont la formation, l'expérience professionnelle, la connaissance du français et de l'anglais, les caractéristiques de l'époux ou du conjoint de fait (sa formation et son expérience professionnelle), l'existence d'une offre d'emploi validée.

On constate que peu de candidats sont sélectionnés en fonction des emplois de niveau intermédiaire ou élémentaire (niveaux C et D de la CNP), emplois qui sont pourtant nécessaires au développement et à la santé économique du Québec.

Il faut ajouter que tous les candidats sélectionnés doivent détenir un diplôme d'études secondaires, ce qui exclut de fait des personnes détenant des diplômes équivalant à nos diplômes d'études professionnelles (DEP) ou à un profil de compétences acquis par apprentissage en entreprise.

⁵ Tableau préparé à partir du graphique 19 du document « Caractéristiques de l'immigration au Québec ».

Recommandation 1

Il est recommandé que la grille de sélection des immigrants du Québec soit élargie et qu'elle prenne en considération les niveaux de compétence intermédiaire et élémentaire (niveau C et niveau D de la CNP).

Recommandation 2

Il est recommandé que la grille de sélection des immigrants favorise la démonstration des compétences associées aux métiers en demande, en remplacement d'un diplôme d'études secondaires.

Aux fins de sélection des candidats à destination de son territoire, le Québec applique des critères donnés. Depuis 2009, la grille de sélection des travailleurs qualifiés favorise les candidats ayant un diplôme dans un domaine de formation pour lequel les perspectives d'emploi sont très favorables ou favorables.

Les perspectives professionnelles sont documentées par Emploi-Québec pour les catégories d'emploi de la CNP.⁷ La demande de main-d'œuvre et le taux de chômage sont notamment pris en compte pour qualifier les perspectives professionnelles. Dans les faits, plusieurs des emplois en horticulture ornementale ont d'excellentes perspectives professionnelles bien que ces dernières soient considérées comme acceptables, vu l'hiver québécois et le contexte de saisonnalité qui en découle. Par exemple, selon les données du recensement de 2006, 70% de nos emplois de niveau technique (niveau B de la CNP) sont d'une durée variant entre 27 et 52 semaines, et la majorité est de plus de 40 semaines.⁸

Recommandation 3

Il est recommandé que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles demande avis aux comités sectoriels (CSMO) sur les besoins de main-d'œuvre de leur secteur et sur les questions de perspectives professionnelles.

Recommandation 4

Il est recommandé que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles tienne compte des domaines d'emploi considérés comme « acceptables » par Emploi-Québec.

⁶ La CNP renvoie au type ou à la durée de la formation requis pour une profession et se compose de quatre niveaux de compétence qui sont désignés par une lettre de A à D.

⁷ Les perspectives professionnelles sont disponibles sur le site de l'Information sur le Marché du Travail (IMT).

⁸ HortiCompétences est impliqué dans le *Chantier sur la saisonnalité*, projet mis de l'avant par huit comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) tributaires de problématiques liées à la saisonnalité. On travaille sur des orientations, pistes d'action et projets concrets à privilégier pour contrer ou s'adapter aux effets de la saisonnalité, dans une perspective de développement durable de l'emploi au Québec (<http://saisonnalite.com/>)

2.4 Problématique relative aux conditions d'accueil de la main-d'œuvre immigrante temporaire

La main-d'œuvre étrangère temporaire constitue un bassin potentiel à l'immigration permanente et, dans ce contexte, il importe de porter certains faits à l'attention de la Ministre en regard des conditions d'accueil actuelles.

Premièrement, le gouvernement fédéral a récemment introduit, par modification réglementaire, une période maximale et cumulative de 48 mois, au-delà de laquelle le travailleur étranger temporaire ne pourra être accepté à nouveau dans le Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET).⁹ Ce travailleur devra attendre 4 ans avant de pouvoir être à nouveau admissible comme travailleur étranger temporaire. De plus, vu son profil, il ne répond pas à la grille actuelle de sélection pour l'immigration permanente au Québec. Les employeurs en horticulture ornementale investissent des sommes considérables dans la formation de la main-d'œuvre immigrante temporaire. Le fait d'exclure un travailleur étranger après un cumul de 48 mois implique une perte significative de leur investissement et, aussi, de l'expérience acquise. Le montant moyen investi en formation et en entraînement à la tâche est de 1 700 \$ par travailleur étranger. Chaque remplacement conséquent audit règlement viendra augmenter les coûts de formation et d'entraînement à la tâche, à savoir qu'il faudra intégrer de nouveaux travailleurs étrangers. Ce roulement de main-d'œuvre en quelque sorte imposé n'est pas souhaitable.

Deuxièmement, on remarque que le traitement des demandes s'est complexifié et prolongé cette année, suite aux changements réglementaires au Québec en matière d'immigration (arrimage avec la législation fédérale). Les délais de traitement sont plus longs et la documentation à fournir aux deux paliers de gouvernement est abondante et se chevauche. Aussi, les entrepreneurs doivent faire état des démarches réalisées en matière de recrutement, pour une même catégorie d'emploi. Ils doivent répéter l'exercice chaque année, bien qu'un avis de pénurie de main-d'œuvre soit émis par le comité sectoriel.

Troisièmement, on rencontre un problème soulevé cette année par l'interprétation non univoque des sommes que les employeurs peuvent réclamer aux travailleurs pour les frais de logement. La majorité des entreprises interviennent en milieu urbain. Or, elles doivent mettre en place des mesures d'accueil pour les travailleurs étrangers qui sont présents 7 ou 8 mois par année. La fourniture de logement constitue, pour ces entreprises, une charge substantielle qu'elles doivent assumer sur une période de 12 mois et qu'elles ne peuvent refacturer, à un juste prix, aux travailleurs car il y a des montants maxima actuellement imposés.

⁹ Ladite modification réglementaire est en force depuis le 1^{er} avril 2011.

La révision du règlement sur les normes du travail (voire des montants maxima qu'un employeur peut exiger d'un salarié lorsqu'il lui fournit les repas ou l'hébergement, ou les deux), devrait être effectuée à la lumière de la réalité de l'industrie de l'horticulture ornementale et des coûts réels des logements offerts en milieu urbain.

Enfin, mentionnons que les travailleurs temporaires sont des candidats intéressants pour l'immigration permanente considérant qu'ils apprennent le français, qu'ils ont déjà un emploi correspondant à leur profil de compétences et qu'ils ont déjà un lien avec un employeur intéressé à leur garantir un emploi.

Recommandation 5

Il est recommandé que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles intervienne auprès des instances fédérales, en vue du retrait de la règle d'exclusion d'un travailleur étranger temporaire après une période cumulative de 48 mois.

Recommandation 6

Il est recommandé le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles convienne, avec les instances fédérales, de processus simplifiés et coordonnés pour l'analyse des demandes d'employeurs pour le PTET.

Recommandation 7

Il est recommandé qu'une analyse soit faite sur la question du logement des travailleurs étrangers temporaires en milieu urbain, conjointement par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le ministère du Travail.

3. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À LA MINISTRE

Dans le contexte de la consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2012-2015, HortiCompétences recommande à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles de voir à l'élargissement de la grille de sélection des immigrants, c'est-à-dire :

- de prendre en considération les niveaux de compétence dits intermédiaires et élémentaires (niveau C et niveau D de la CNP);
- de favoriser la démonstration des compétences associées aux métiers en demande, en remplacement d'un diplôme d'études secondaires;
- de tenir compte des domaines d'emploi considérés comme « acceptables » par Emploi-Québec.

HortiCompétences recommande également à la Ministre :

- de demander avis aux comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO) sur les données de main-d'œuvre et sur les questions de perspectives professionnelles;
- d'intervenir auprès des instances fédérales, en vue du retrait de la règle d'exclusion d'un travailleur étranger temporaire après une période cumulative de 48 mois;
- de convenir avec les instances fédérales de processus simplifiés et coordonnés, pour l'analyse des demandes d'employeurs pour le PTET;
- d'analyser conjointement, avec son homologue du ministère du Travail, la question du logement des travailleurs étrangers temporaires.

De telles recommandations visent :

- une meilleure gestion des besoins quantitatifs de main-d'œuvre, voire une amélioration de la capacité de l'immigration à y répondre;
- une meilleure adéquation entre le profil des nouveaux arrivants et la nature des besoins du marché du travail sur les court, moyen et long termes;
- le renforcement de la capacité d'accueil des personnes immigrantes par l'industrie de l'horticulture ornementale.

ANNEXE AU MÉMOIRE D'HORTICOMPÉTENCES – 17 MAI 2011

LES BIENFAITS DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La main-d'œuvre de l'industrie de l'horticulture ornementale contribue à l'embellissement et au verdissement de nos milieux de vie. Les végétaux, les jardins et les espaces verts ont des bienfaits sur l'environnement, les municipalités et les citoyens. Ces bienfaits sont de quatre ordres :

- sur l'environnement
- sur l'économie
- sur la santé publique
- sur la vie collective et sociale

À travers le monde, des centaines d'études scientifiques ont démontré l'importance de ces bienfaits. Une « *Revue de littérature sur les bienfaits des produits de l'horticulture ornementale sur la santé et l'environnement* », préparée par le George Morris Centre pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, présente une analyse documentaire de plus de 160 études scientifiques portant sur ces bienfaits. Nous vous présentons une synthèse des nombreux bienfaits des végétaux et du verdissement tirés de cette importante revue de littérature.

1. Les bienfaits des végétaux sur l'environnement

Sans végétaux, l'humain ne peut survivre. L'ajout de végétaux et la mise en place d'infrastructures vertes permettent aux citoyens de bénéficier de nombreux bienfaits physiologiques.

Production d'oxygène et séquestration du carbone

Le jour, au cours de la photosynthèse, tous les végétaux, qu'ils soient ligneux (arbres, arbustes, conifères, rosiers, etc.) ou herbacés (vivaces, annuelles, bulbes, gazon, couvre-sol, etc.), absorbent du gaz carbonique et rejettent de l'oxygène.

Par exemple, chaque jour, un arbre de 25 mètres (80 pieds) de haut absorbe environ 6 000 calories, énergie qu'il utilise pour assimiler approximativement 2 300 g de CO₂ et rejeter près 1 700 g de O₂. Cela représente annuellement une séquestration de 4,5 à 11 kg de carbone. En moyenne, deux arbres matures produisent suffisamment d'oxygène pour une famille de quatre personnes.

Les végétaux sont donc d'excellents alliés dans la lutte au réchauffement climatique.

Absorption de la pollution atmosphérique et amélioration de la qualité de l'air

Par leurs feuilles, les végétaux absorbent des polluants gazeux comme les composés organiques volatils (COV), l'ozone, l'oxyde d'azote, le dioxyde de soufre, etc. Les feuilles fixent aussi les poussières, les cendres, le pollen et de nombreuses autres particules. Par exemple, un seul arbre peut soutirer plus de 7 000 particules de poussière d'un litre d'air.

Dans les faits, par l'amélioration de la qualité de l'air que nous respirons, les plantes ornementales contribuent à diminuer nos problèmes de santé.

Régulation de la température et humidification de l'air

En transpirant, les plantes abaissent la température ambiante en augmentant le taux d'humidité relative de l'air. Par l'évaporation, les espaces verts participent aux mêmes phénomènes.

Par exemple, l'ombre que fait un arbre sur le pavage peut en abaisser la température à la surface de près de 20 degrés Celsius. Ce même pavage à l'ombre a une durée de vie plus longue. On sait aussi que les coûts d'entretien sont réduits de moitié lorsqu'un pavage est à l'ombre.

En équilibrant les températures et en humidifiant l'air, les végétaux permettent de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Limitation de la pollution acoustique

Tous les végétaux «absorbent» une partie du bruit, réduisant du même coup la pollution acoustique. On considère généralement qu'un mètre d'épaisseur de feuillage à la verticale fait barrage à huit à dix décibels.

La présence de végétaux et d'infrastructures vertes permet donc de réduire significativement le bruit dans les villes.

Préservation et amélioration de la ressource en eau

Les végétaux ont un important rôle à jouer dans la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau. En effet, par leurs feuilles et leurs tiges, les plantes :

- ralentissent le ruissellement des eaux en surface, ce qui provoque moins de coups d'eau, allégeant ainsi les réseaux d'égout;
- permettent à l'eau de ruissellement de mieux s'infiltrer dans le sol et ainsi de recharger les nappes phréatiques sans traitements coûteux;
- facilitent la rétention de nutriments ou de polluants, notamment dans le cas des bandes riveraines, ce qui évite des coûts de dépollution;
- ont la capacité d'épurer les eaux d'égout et les eaux usées, particulièrement quand elles sont dirigées vers les marais filtrants.

Par leur utilisation dans les phytotechnologies, les végétaux permettent de préserver et d'améliorer la ressource essentielle qu'est l'eau.

Protection contre l'érosion des sols

Pour lutter contre l'érosion des sols, un couvert de végétation apporte :

- une réduction de l'impact des gouttes de pluie et le ralentissement de la vitesse de l'eau;
- une masse de racines qui assurent la stabilité de la couche superficielle de terre;
- la stabilisation des pentes et des abords des cours d'eau;
- le maintien sur place des éléments nutritifs les plus intéressants pour les plantes.

En luttant contre l'érosion, les végétaux améliorent le potentiel de rendement des cultures agricoles et la qualité de l'eau de surface, et évitent un encrassement des réseaux de drainage.

Contrôle de la consommation d'énergie

Les études démontrent que la présence de végétaux, et notamment d'arbres, diminue les coûts:

- en air conditionné de plus de 10 % par an
- en chauffage de plus de 10 % par an

Les végétaux, lorsque judicieusement utilisés, permettent donc de réaliser des économies d'énergie.

Protection et accroissement de la diversité biologique

La végétation sous toutes ses formes est une alliée précieuse pour la faune. En effet, un grand nombre d'animaux se nourrissent de plantes, que ce soit les jeunes pousses et les feuilles (insectes, chevreuils, etc.), le nectar des fleurs (papillons, colibris, abeilles, etc.), les fruits (oiseaux, etc.) ou les écorces (rongeurs, insectes, etc.). Les pollinisateurs jouent un rôle de première importance en agriculture. Plusieurs oiseaux, insectes et petits animaux utilisent les plantes comme abri, que ce soit comme perchoir pour se protéger des prédateurs, pour la fabrication d'un nid ou comme support lors de la nidification.

Les végétaux, notamment lorsqu'ils sont utilisés dans les infrastructures vertes, sont primordiaux pour protéger et accroître la diversité biologique.

2. Les bienfaits des végétaux sur l'économie

Dans une collectivité, il faut voir la présence des infrastructures vertes non pas comme une dépense, mais comme un investissement, car elles permettent une amélioration des conditions économiques. Les infrastructures vertes et le verdissement sont des éléments essentiels à la revitalisation des municipalités.

Augmentation de la valeur des propriétés

Plusieurs études ont démontré que les végétaux et les aménagements paysagers majorent la valeur d'une maison unifamiliale :

- de 10 à 15 % pour un investissement de 5 % de la valeur de la maison;
- taux plus élevé pour un aménagement paysager de qualité et de faible entretien;
- 7 % lorsque la maison est entourée d'arbres.

Cette appréciation de la valeur des propriétés peut engendrer des retombées favorables sur les finances d'une municipalité.

Amélioration de la situation économique de la collectivité

La présence d'arbres, d'aménagements paysagers et d'espaces verts dans un quartier commercial accroît le pouvoir d'attractivité de la clientèle, exerce une influence positive sur leur attitude d'achat et permet une bonne vitalité des quartiers commerciaux.

Diverses études ont démontré que la plupart des gens préfèrent fréquenter des établissements commerciaux dont les terrains et les parcs de stationnement sont agrémentés par la présence d'arbres ou font l'objet d'aménagements paysagers. Elles ont aussi démontré que les édifices commerciaux à bureaux dotés d'aménagements paysagers ont un taux d'occupation plus important.

Développement du tourisme dans la collectivité

Une municipalité qui possède une infrastructure verte de qualité a plus de chance d'attirer des touristes et de favoriser ainsi son économie locale.

3. Les bienfaits des végétaux sur la santé publique

En plus des bienfaits sur la santé physique par la production d'oxygène, l'absorption de la pollution atmosphérique, l'amélioration de la qualité de l'air, la régulation de la température, la limitation de la pollution acoustique, l'humidification de l'air ainsi que la préservation et l'amélioration de la ressource en eau, les végétaux apportent aussi des bienfaits en termes de santé mentale.

Réduction du stress

Plusieurs études ont démontré que la présence de végétaux diminue le stress. Quand les citoyens sont entourés de vert, on observe qu'ils sont plus sereins, que leur niveau de bien-être augmente et que l'optimisme, la camaraderie, la créativité et la satisfaction sont en hausse.

Avantages de l'agriculture urbaine

La culture des légumes, fines herbes et petits fruits a de nombreux effets bénéfiques sur la santé publique. L'agriculture urbaine permet:

- d'accroître l'indépendance alimentaire;
- aux citoyens à revenu faible ou moyen d'avoir accès à des légumes à moindre coût;
- de briser l'isolement et de consolider les liens sociaux.

4. Les bienfaits des végétaux sur la vie collective

En améliorant la vie en collectivité, les végétaux permettent d'assurer un milieu de vie de haute qualité aux citoyens.

Recrudescence du dynamisme de la collectivité

Les aménagements paysagers et les végétaux créent un environnement qui rend les gens fiers d'être membres de la collectivité. Ils offrent aux citoyens des possibilités de communiquer sur des sujets communs et des valeurs consensuelles.

Des études citées dans la revue de littérature préparée par le George Morris Centre ont aussi démontré que l'aménagement paysager et les végétaux renforcent la sécurité du public, réduisent la criminalité, le vandalisme et les accidents.

Amélioration des loisirs dans la collectivité

La présence d'aménagements paysagers et de parcs dans une municipalité a des effets bénéfiques sur la pratique des loisirs, des sports et du conditionnement physique.

Inclure les équipements sportifs et les aménagements paysagers qui les entourent dans les infrastructures vertes renforce ces effets bénéfiques.

Permettre aux enfants de devenir de meilleurs citoyens

Diverses études démontrent que plus un enfant est en contact avec la nature, plus il a de la facilité à se concentrer et plus il développe des comportements environnementaux. En nature, les enfants – notamment les garçons – peuvent se défouler, libérer leur stress, ce qui améliore la concentration.

Le développement d'infrastructures vertes, dont une partie est adaptée aux enfants, aura un effet bénéfique sur leur engagement en tant que citoyens responsables lorsqu'ils atteindront l'âge adulte.

L'étude complète est disponible sur le site de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) à l'adresse suivante : [www.fihoq.qc.ca/enjeux/environnement.php]